



PREFET DE LA SARTHE

Préfecture de la Sarthe

**DIRECTION DES ACTIONS ET
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**

***Bureau des Politiques Contractuelles et du
Développement Durable***

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 10-6014 du 29 novembre 2010

**Portant le renouvellement de la Commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux « LOIR ».**

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la légion d'honneur**

VU le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, et notamment des articles L.212-3 et suivants, et R.212-26 à R212-48, relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

VU le décret n° 92.1 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2009-235 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des DREAL ;

VU l'arrêté inter préfectoral n° 03-3393 du 10 juillet 2003 des Préfets de la Sarthe, du Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, de l'Orne et du Loiret fixant le périmètre d'élaboration du SAGE « LOIR » ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°04-4579 du 8 novembre 2004 portant composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Loir » ;

VU la circulaire du Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;

Considérant les propositions des Conseils Régionaux des Pays de la Loire et du Centre, des Conseils Généraux de la Sarthe, du Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire et de l'Eure et Loire, des associations des Maires des départements de la Sarthe, du Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, de L'Orne, et du Parc Régional du Perche ;

Considérant les propositions des différentes associations, chambres consulaires, groupements concernés ;

Considérant que le mandat des membres de la CLE prévu dans l'arrêté n° 04-4579 du 8 novembre 2004 précité est arrivé à expiration ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : La composition de la commission locale de l'eau créée pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE « Loir » est renouvelée comme suit à la date du présent arrêté :

**I. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES
LEURS GROUPEMENTS ET LEURS
membres)**

1) Représentant du Conseil Régional :

PAYS-DE-LA-LOIRE

Monsieur Philippe PAPIN Conseiller Régional
Membre de la Commission Europe – International – Interrégional

CENTRE

Madame Monique BEVIERE
Membre de la Commission Universités, enseignement supérieur, Recherche, Innovation,
Transfert de Technologie

2) Représentants des Conseils Généraux :

SARTHE

Monsieur Louis Jean DE NICOLAY
Conseiller Général du Canton du Lude

MAINE ET LOIRE

Monsieur André MARCHAND
Conseiller Général et Maire de Briollay
Membre de la Commission du Développement économique, de l'innovation, de l'agriculture
et du tourisme

LOIR ET CHER

Monsieur Bernard PILLEFER
Conseiller Général
Membre de la Commission des Finances

INDRE ET LOIRE

Madame Martine CHAIGNEAU
Conseillère Générale du Canton de Château la Vallière
Vice Président chargée des solidarités territoriales et du développement local

EURE ET LOIR

Monsieur Serge FAUVE
Conseiller général du canton de Chateaudun
Membre de la Commission permanente

3) Représentants des Maires :

SARTHE

Monsieur René PICARD
Maire de CROSMIERES

Monsieur Bernard TOUCHET
Maire adjoint d'YVRE LE POLIN

Monsieur Luc ARNAULT
Conseiller municipal de la CHARTRE SUR LE LOIR

Monsieur Daniel MACHETON
Maire de CHATEAU DU LOIR

Madame Monique THERMEAU
Maire du LUDE

Madame Galiène COHU DE LASSENCE
Maire adjointe de RUILLE SUR LOIR

Monsieur Jacky BRETON
Maire de VIBRAYE

Monsieur Guy Michel CHAUVEAU
Président de la Communauté de Communes du Pays Fléchois

Monsieur Raymond BROSSARD
Président de la Communauté de Communes du Bassin Ludois

MAINE ET LOIRE

Monsieur Max THIBAULT
Maire de FOUGERES

Monsieur André LOGEAIS
Maire de DURTAL

Monsieur Jean Claude CHUPIN
Président de la Communauté de Communes du Loir
Maire de MONTREUIL SUR LOIR

LOIR ET CHER

Monsieur Claude BORDIER
Maire de NAVEIL

Monsieur Elie NORGUET
Maire de MESLAY

Madame Ghislaine ENGELHART
Maire de SAINT HILAIRE LA GRAVELLE

Monsieur Henri DAUMAS
Maire d'ARTINS

Monsieur Jean Pierre MOURET
Maire de TROO

Monsieur Michel CUREAU
Maire de MONTOIRE SUR LOIR

Monsieur Frédéric TRICOT
Conseiller municipal de Vendôme, Président du SIERAVL

Monsieur Philippe MERCIER
Président de la Communauté du Pays du Ronsard

INDRE ET LOIRE

Madame Catherine COME
Maire de LOUESTAULT

Monsieur Jean Michel LEQUIPPE
Maire adjoint de COUESMES
Président du Syndicat intercommunal d'aménagement
du Bassin de CHATEAU LA VALLIERE

EURE ET LOIR

Monsieur Christian AUMONT
Maire de MONTIGNY LE GANELON

Monsieur Michel BOISARD
Maire adjoint de BONNEVAL

Monsieur Jean Yves DEBALLON
Maire de DOUY

Monsieur Dominique DOUSSET
Maire de YEVRES

Monsieur Philippe GAUJARD
Maire de FONTENAY SUR CONIE

Monsieur Philippe GRAVIER
Maire de SAINT AVIT LES GUESPIERES

Monsieur Bruno TARANNE
Maire d' EPEAUTROLLES

Monsieur Dominique IMBAULT
Maire de VILLIERS SAINT ORIEN

Monsieur Alain LEVACHER
Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Loir

ORNE

Monsieur Claude BARBIER
Maire de CETON

4) Représentant des établissements publics locaux :

Monsieur Jean Pierre GERONDEAU
Président du Parc Régional du Perche

II. COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ORGANISATION ET DES ORGANISATIONS

1) Représentants des Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie :

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie des Pays de la Loire
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie de la Région Centre
ou son représentant

2) Représentants des Chambres d'Agriculture :

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Maine et Loire
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Eure et Loir
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Loir et Cher
ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Indre et Loire
ou son représentant

3) Représentants de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Sarthe
ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Maine et
Loire ou son représentant

Monsieur le Président de l'Union Régionale des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique Centre Poitou Charente ou son représentant

4) Représentants des associations pour la protection de la nature :

Monsieur le Président de Sarthe Nature Environnement ou son représentant

Monsieur le Président de Nature Centre Environnement ou son représentant

5) Représentants du tourisme :

Monsieur le Président de l'Agence Départementale de développement économique
et touristique de la Sarthe ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de Développement de la Vallée du Loir
ou son représentant

6) Représentant des associations de consommateurs :

Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Sarthe
ou son représentant

7) Représentants des associations pour la protection des inondés :

Monsieur le Président de l'association du Comité d'Action et de Défense des Victimes des Inondations
du Loir ou son représentant

8) Représentants des associations de sauvegarde des Moulins et Rivières :

Monsieur le Président de l'Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe
ou son représentant

**9) Représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux
de construction**

Monsieur le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux
de construction ou son représentant

**III. COLLEGE DES REPRESENTANTS DES ETATS
PUBLICS (16 membres)**

- **Préfecture de la Région Centre – Bassin Loire-Bretagne**
Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet Coordonnateur
du Bassin Loire- Bretagne, ou son représentant

- **Préfecture de la Sarthe**
Monsieur le Préfet de la Sarthe, ou son représentant

- **Préfecture de la Maine et Loire**
Monsieur le Préfet du Maine et Loire, ou son représentant

- **Préfecture du Loir et Cher**
Monsieur le Préfet du Loir et Cher, ou son représentant

- **Préfecture de l'Indre et Loire**
Monsieur le Préfet de l'Indre et Loire, ou son représentant

- **Préfecture de l'Eure et Loir**

Monsieur le Préfet de l'Eure et Loir , ou son représentant

- **Préfecture du Loiret**

Monsieur le Préfet du Loiret ou son représentant

- **Agence de l'Eau Loire - Bretagne**

Monsieur le Directeur général de l'agence de l'eau Loire Bretagne, ou son représentant

- **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire**

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays-de-la-Loire, ou son représentant

- **Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

Monsieur le Directeur Régional de l'Agence de Santé des Pays de la Loire, ou son représentant

- **Directions Départementales des Territoires**

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Maine et Loire, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Indre et Loir, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Loir et Cher, ou son représentant

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Eure et Loir, ou son représentant

- **Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)**

Monsieur le Délégué Interrégionale Centre – Poitou Charente, ou son représentant

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale sont gratuites.

ARTICLE 3 : Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 4 : La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, du Loiret et de l'Orne.

Elle sera mise à la disposition du public sur le site internet de chaque préfecture concernée ([www.\(departement\).gouv.fr](http://www.(departement).gouv.fr)), ainsi que sur le site GESTEAU (www.gesteau.eaufrance.fr) agréé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

ARTICLE 5 : Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Sarthe, du Maine et Loire, du Loir et Cher, de l'Indre et Loire, de l'Eure et Loir, du Loiret et de l'Orne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned to the right of the printed text 'LE PREFET'.